

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue en la salle des délibérations du Conseil sise au 18, boulevard Brassard, Saint-Paul, le mercredi 1^{er} mars 2017 à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum :

Madame et Messieurs les conseillers : Serge Ménard
Jacinthe Breault
Jean-Albert Lafontaine
Robert Tellier
Mannix Marion

M^c Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier et M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, sont aussi présents.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 15 février 2017

**2017-03-01-
060**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2017, tel que soumis et préparé par le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des chèques émis et dépôts directs (paiements électroniques) au cours de la période du 1^{er} au 28 février 2017

**2017-0301-
061**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le dépôt de la liste des paiements électroniques et chèques émis au cours de la période du 1^{er} au 28 février 2017, soit:

78 paiements électroniques (dépôts directs):	231 174,48 \$
<u>67 chèques émis:</u>	<u>163 340,40</u>
145 paiements	394 514,88 \$

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Journal des achats et liste des comptes à payer

**2017-0301-
062**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer au 28 février 2017, tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 33 303,60 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Aucune question

Demande d'attestation de conformité de M^{me} Kim Loranger, représentante de la compagnie 9015-6126 Québec inc., 414, chemin Cyrille-Beaudry, Saint-Paul Re: Transformation de la porcherie (maternité) actuelle en poulailler de poules pondeuses sur la propriété située au 275, boulevard Brassard, Saint-Paul

2017-0301-063

Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance de la demande d'attestation de conformité d'un projet de production animale à la réglementation municipale par la compagnie 9015-6126 Québec Inc.;

Considérant que cette demande vise la transformation d'une porcherie (maternité) en poulailler de poules pondeuses pour œufs de consommation sur le lot 3 829 201 du cadastre du Québec;

Considérant que le nombre d'unités animales passera de 106,3 à 96 unités animales ;

Considérant que cette demande contient 4 pages correspondant aux documents suivants:

- Attestation de conformité d'un projet de production animale à la réglementation municipale : 1 page
- Calcul des distances à respecter des unités de voisinage selon la directive sur les odeurs causées par les déjections animales provenant d'activités agricoles : 1 page
- Plan de localisation, échelle 1 :1 500, préparé par Dominic Brochu, agr., daté du 16 février 2017 : 1 page
- Plan de localisation, échelle 1 :400, préparé par Dominic Brochu, agr., daté du 16 février 2017 : 1 page

Considérant, qu'après analyse de la demande de M^{me} Kim Loranger, représentante de la compagnie 9015-6126 Québec inc., et de l'ensemble des 4 pages qu'elle contient, les services municipaux sont arrivés à la conclusion que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal prenne acte que le directeur général et secrétaire-trésorier a émis le certificat de conformité recherché compte tenu:
 - ~ que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal;
- 3- Que le Conseil municipal confirme être en accord avec l'orientation adoptée par le secrétaire-trésorier et directeur général et, à cette fin, entérine sa décision;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Kim Loranger, représentante de la compagnie 9015-6126 Québec inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 février 2017

Les membres du Conseil municipal prennent bonne note du contenu de ce procès-verbal et traiteront spécifiquement les points-ci-après.

Demande de M^{me} Chantal Frappier pour EBI Environnement inc./Centre de tri, 1481, rue Raoul-Charrette, Saint-Paul Re: Demande visant la construction d'un bâtiment complémentaire attenant au bâtiment principal situé sur le lot numéro 3 830 355 du cadastre du Québec, conformément au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

2017-0301-064

Considérant la demande de M^{me} Chantal Frappier pour EBI Environnement inc. / Centre de tri, 1481, rue Raoul-Charrette, visant la construction d'un bâtiment complémentaire attenant au bâtiment principal conformément au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Considérant la localisation du bâtiment complémentaire ;

Considérant que le règlement numéro 440-2005, règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), énonce les dispositions encadrant le développement du secteur « porte d'entrée » de la municipalité de Saint-Paul afin d'assurer une meilleure visibilité à ladite municipalité;

Considérant que le plan 1654-1, daté du 23 février 2017, préparé par la firme b+b architecture + design inc. et montrant les travaux prévus, satisfait les exigences dudit règlement numéro 440-2005;

Considérant que les plans soumis sont conformes au règlement de zonage et de construction;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter le projet tel que soumis;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;
- 3- Qu'ainsi, le Conseil municipal accepte la demande de EBI Environnement inc. / Centre de tri, 1481, rue Raoul-Charrette, Saint-Paul, concernant la construction d'un bâtiment complémentaire attenant au bâtiment principal situé sur le lot numéro 3 830 355 du cadastre du Québec, selon les plans datés du 23 février 2017, conformément au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- 4- Que le Conseil municipal précise que la présente approbation est accordée en considération des informations contenues à la demande et aux documents qui l'accompagnent et n'exclut pas l'obligation du propriétaire de respecter toutes autres dispositions réglementaires d'urbanisme applicables;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Chantal Frappier, EBI Environnement inc. / Centre de tri.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Demande de M. Stéphane Dubé représentant de Coco Frutti, 3228, avenue Jacques-Bureau, Laval Re: Demande visant l'installation d'une enseigne appliquée sur la façade du bâtiment principal situé sur le lot numéro 3 830 014 du cadastre du Québec, conformément au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

2017-0301-065

Considérant la demande de M. Stéphane Dubé, représentant pour Coco Frutti, 3228, avenue Jacques-Bureau, Laval, visant l'installation d'une enseigne appliquée sur la façade du bâtiment principal situé sur le lot 3 830 014 du cadastre du Québec et portant le numéro civique 625, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul, conformément au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Considérant que le règlement numéro 440-2005, règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), énonce les dispositions encadrant le développement du secteur "porte d'entrée" de la municipalité de Saint-Paul afin d'assurer une meilleure visibilité à ladite municipalité;

Considérant que le plan "Enseigne Coco Frutti.FS, daté du 19 janvier 2017, préparé par la firme Signarama et montrant les travaux prévus, satisfait les exigences dudit règlement numéro 440-2005;

Considérant que l'enseigne proposée est conforme au règlement de zonage;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter le projet tel que soumis;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;
- 3- Qu'ainsi, le Conseil municipal accepte la demande de M. Stéphane Dubé pour Coco-Frutti, visant l'installation d'une enseigne appliquée sur la façade du bâtiment principal situé sur le lot numéro 3 830 014 du cadastre du Québec et portant le numéro civique 625, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul, conformément au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- 4- Que le Conseil municipal précise que la présente approbation est accordée en considération des informations contenues à la demande et aux documents qui l'accompagnent et n'exclut pas l'obligation du propriétaire de respecter toutes autres dispositions réglementaires d'urbanisme applicables;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Stéphane Dubé, représentant pour Coco Frutti, 3228, avenue Jacques-Bureau, Laval (Québec) H7P 0A9.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Demande de dérogation mineure numéro 166-2017 de M. Pierre Lépine, 161 rue Valréas, Saint-Paul, concernant le lot numéro 3 830 778 du cadastre du Québec Re: Demande visant l'implantation d'un appareil de climatisation empiétant de 14 cm dans la marge avant donnant sur la rue de l'Enclave-des-Papes alors que le règlement de zonage 313-1992 ne permet pas l'empiètement d'un appareil de climatisation dans la marge avant - Résolution prenant acte de la recommandation du CCU

2017-0301-066

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal prenne acte de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 166-2017 de M. Pierre Lépine, 161, rue Valréas, Saint-Paul, concernant l'implantation d'un appareil de climatisation empiétant de 14 cm dans la marge avant donnant sur la rue de l'Enclave-des-Papes alors que le règlement de zonage 313-1992 ne permet pas l'empiètement d'un appareil de climatisation dans la marge avant;
- 2- Que le Conseil municipal précise qu'il statuera sur cette demande lors d'une séance ultérieure de ce Conseil.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement des mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme

2017-0301-067

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal renouvelle le mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme suivants, comme suit:

Pour un mandat
se terminant le

~ M. Pierre Bruneau	le 31 janvier 2018
~ M. Dominique Mondor	le 31 janvier 2018
~ M. Denis Gareau	le 31 janvier 2019
~ M. André Leboeuf	le 31 janvier 2019
~ M. Michel Pauzé	le 31 janvier 2019

- 3- Que le Conseil municipal profite de l'occasion pour les remercier sincèrement du travail accompli tout au long de leur mandat respectif et les invite à poursuivre leur bon travail;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à chacune de ces personnes.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'adjoint aux services techniques, portant le numéro TP-05-2017 Re: Demande de soumissions "Travaux de rapiéçage de pavage et confection de dos d'âne allongés"

2017-0301-068

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à une demande de soumissions pour les travaux de rapiéçage et confection de dos d'âne allongés;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le processus de demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'appel d'offres susmentionné auprès des soumissionnaires apparaissant à la liste jointe au rapport TP-05-2017.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'adjoint aux services techniques, portant le numéro TP-06-2017
Re: Demande de soumissions "Travaux de marquage de chaussée"

2017-0301-069

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à une demande de soumissions pour les travaux de marquage de chaussée;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le processus de demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'appel d'offres susmentionné auprès des soumissionnaires apparaissant à la liste jointe au rapport TP-06-2017.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'adjoint aux services techniques, portant le numéro TP-07-2017
Re: Demande de soumissions "Réfection de sections de trottoirs"

2017-0301-070

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à une demande de soumissions pour des travaux de réfection de sections de trottoir;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le processus de demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'appel d'offres susmentionné auprès des soumissionnaires apparaissant à la liste jointe au rapport TP-07-2017.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-08-2017
Re: Inspection et analyse des bornes d'incendie

2017-0301-071

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte l'offre de service d'Aqua Data, 95, 5^e Avenue, Pincourt, concernant les inspections et analyses printanière et automnale des bornes d'incendie sur le territoire de la municipalité pour l'année 2017, totalisant la somme de 7 110 \$ plus les taxes applicables;

- 2- Que le Conseil municipal autorise également les travaux de pompage des bornes qui ne drainent pas pour une somme additionnelle de 10 \$ par borne d'incendie;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à Aqua-Data inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-10-2017 Re: Banque d'heures pour balayage de rues et chemins de la Municipalité

2017-0301-072

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal retienne les services du Groupe Villeneuve pour le balayage des rues et chemins de la Municipalité suivant la banque d'heures ci-haut mentionnée et suivant un maximum budgétaire de 9 300\$ plus les taxes applicables.
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise au Groupe Villeneuve et à M. Yvon Lacaille, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-09-2017 Re: Proposition de renouvellement du contrat de coupe de l'herbe en bordure des chemins municipaux pour la saison 2017

2017-0301-073

Considérant la proposition de renouvellement du contrat de coupe de l'herbe en bordure des chemins municipaux pour la saison 2017 soumise aux mêmes conditions que celles des années précédentes;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la proposition de renouvellement du contrat de coupe de l'herbe en bordure des chemins municipaux pour la saison 2017, avec M. Pierre-Guy St-Jean, 250, rue Grillon, Saint-Paul, aux mêmes conditions que les années précédentes, sauf l'ajout des taxes, soit 2 360 \$ pour les deux coupes, plus les taxes applicables, soit un montant de 2 714,41 \$;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Pierre-Guy St-Jean, 250, rue Grillon, Saint-Paul.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-11-2017 Re: Demande d'approbation des emplacements de sites de boîtes postales

2017-0301-074

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte les trois emplacements tels que proposés par Postes Canada concernant les ajouts et modifications à certains sites de boîtes postales localisés comme suit, conformément aux plans joints au rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-11-2017:
 1. Plan numéro J0K2809-2822: Bourg Boisé: convertir le site actuel (JOK2809) et ajouter un nouveau module (JOK2822) sur la rue Vincent, au nord de la rue de la Traverse;
 2. Plan numéro J0K8085: Ajout d'un module 3A, entre les numéros civiques 414 et 436, chemin Cyrille-Beaudry;
 3. Plan J0K2821: Changement de la boîte postale à l'intersection du chemin Lavaltrie et de la rue Poirier;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse, à signer lesdits plans fournis par Postes Canada montrant l'emplacement des travaux, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution accompagne les plans à être transmis à Postes Canada.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-12-2017 Re: Travaux de pavage sur le chemin Forest - Étude pédologique

2017-0301-075

Considérant qu'une étude pédologique du chemin Forest devrait être réalisée par un laboratoire dans le but de connaître la composition de la structure de chaussée et les recommandations sur la méthode de réfection à privilégier;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte l'offre de services professionnels et mandate la firme Solmatech inc. pour la réalisation d'une étude pédologique du chemin Forest afin de connaître la composition de la structure de chaussée et les recommandations sur la méthode de réfection à privilégier;

- 3- Que ces services soient retenus suivant l'offre de services datée du 27 février 2017 selon un montant forfaitaire de 3 800 \$ plus les taxes applicables;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Maxime Pelland, ingénieur et chargé de projet de la firme Solmatech inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-05-2017 Re: Demande au programme de soutien à l'action bénévole

2017-0301-076

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise la transmission d'une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien à l'action bénévole à la députée de Joliette, M^{me} Véronique Hivon;
- 2- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Richard B. Morasse, ou en son absence, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution dont le formulaire de demande de subvention;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la députée de Joliette, M^{me} Véronique Hivon.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-06-2017 Re: Facturation - Soccer mineur Laser 2017 - Première facture

2017-0301-077

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 31 170 \$ à l'Association de soccer Le Laser, représentant les frais d'inscriptions de 163 joueurs de Saint-Paul au soccer pour la saison 2017;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-04-2017 Re: Acquisition d'une solution de paiement en ligne pour les activités du service des loisirs et de la culture

2017-0301-078

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise l'acquisition d'une solution de paiement en ligne pour les activités du service des loisirs et de la culture auprès du fournisseur du logiciel de loisir, Sport-Plus, suivant l'option 2 - Paysafe;
- 2- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise les frais s'établissant comme suit:
 - Taux Visa: 2,45 %
 - Taux Mastercard: 2,45 %
 - Frais d'ouverture de compte: aucuns frais
 - Frais mensuel: 12 \$/mois (même si pas de transaction)
 - Frais de transaction: 0,20 \$/transaction
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-05-2017 Re: Autorisation pour demande de soumissions - Rayonnage

2017-0301-079

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à une demande de soumissions pour l'acquisition de rayonnage en vue de la relocalisation de la bibliothèque municipale de Saint-Paul.

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le processus de demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'appel d'offres susmentionné auprès des soumissionnaires apparaissant à la liste jointe au rapport ADM-05-2017.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-06-2017 Re: Autorisation pour demande de soumissions - Travaux d'aménagement de la bibliothèque municipale

2017-0301-080

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une demande de soumissions pour les travaux d'aménagement de la bibliothèque municipale de Saint-Paul;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que le Conseil municipal autorise le processus de demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'appel d'offres susmentionné auprès des soumissionnaires apparaissant à la liste jointe au rapport ADM-06-2017.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Jean-Philippe Goyet, chargé de projet de l'Association forestière de Lanaudière Re: Renouvellement de l'adhésion 2017

2017-0301-081

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le versement de la somme de 150 \$, taxes incluses, à l'Association forestière de Lanaudière, représentant l'adhésion 2017-2018;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Paul Larocque, maire de la Ville de Bois-des-Filion Re: Mois d'avril, mois de la jonquille

2017-0301-082

Considérant qu'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

Considérant que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

Considérant que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que le Conseil Municipal décrète que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;
- 3- Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise au maire de Bois-des-Filion, M. Paul Larocque à l'adresse courriel suivante : moisdelajonquille@ville.bois-des-filion.qc.ca

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Formation sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) à Montréal le 21 avril 2017 - Inscription de M. Miguel Rousseau, inspecteur en bâtiments et en environnement

2017-0301-083

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise l'inscription de M. Miguel Rousseau à la formation sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui aura lieu le 16 avril 2017;
- 2- Que les frais d'inscription et les autres frais inhérents à la présente résolution soient à la charge de la Municipalité de Saint-Paul;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Demande de soumissions – Réfection de la toiture du Complexe communautaire

2017-0301-084

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une demande de soumissions pour la réfection de la toiture du Complexe communautaire;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le processus de demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'appel d'offres susmentionné auprès des soumissionnaires apparaissant à la liste jointe à la demande de soumissions.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Facturation de Hétu-Bellehumeur architectes inc. Re: Réfection de la toiture du Complexe communautaire

2017-0301-085

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 3 000 \$ plus les taxes applicables à la firme Héту-Bellehumeur architectes inc;
- 2- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 08658.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Explication de M. Alain Bellemare sur le déménagement de la bibliothèque municipale

M. le maire, Alain Bellemare, explique le déménagement de la bibliothèque municipale de la Mairie située au 18, boulevard Brassard, vers le garage municipal situé au 80, chemin Delangis. Il explique également que le Conseil municipal a autorisé au cours de la présente assemblée une demande de soumissions pour apporter des modifications mineures au bâtiment et une demande de soumissions pour acquérir du rayonnage complémentaire.

Période de questions

M. Christian Lépine:

M. Lépine demeurant au 803, rue Angers, Saint-Paul, demande des précisions sur les éventuels travaux de balayage de rues. Il mentionne que des travaux de balayage seraient également nécessaires à l'automne.

M. le maire, Alain Bellemare, indique que les services de l'entrepreneur ont été retenus sur la base d'une banque d'heures de balayage avant le 6 mai 2017. M. Lépine est informé que le Conseil municipal sera attentif à l'état de la situation pour vérifier s'il est requis d'intervenir plus tard à l'automne.

Fin de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2017 à 19 h 50.

(Signé)

Alain Bellemare

Richard B. Morasse

M. Alain Bellemare
Maire

M^e Richard B. Morasse
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

Alain Bellemare

M. Alain Bellemare
Maire

ANNEXE au procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2017.

Certificats de crédits disponibles:

Résolutions

2017-0301-071

Certificat

09533

Résolutions

2017-0301-072
2017-0301-073
2017-0301-075
2017-0301-077
2017-0301-078
2017-0301-081
2017-0301-083

Certificat (suite)

09530
09534
09535
09536
09537
09538
09539

(Signé)

Pascal Blais

M. Pascal Blais
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier
adjoint